

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FIBROLIT® - Stanzschmieröl
Code du produit : 280.36.006; 280.36.006.5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Opérations d'usinage des métaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

FIBRO GmbH Geschäftsbereich Normalien
August-Läpple-Weg
Boîte postale 1120
74855 Hassmersheim - Deutschland
T +49 6266-73-0 - F +49 6266-73-237
info@fibro.de

Fiche de données de sécurité

info@ubsplus.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +49 761 19240
(VIZ Freiburg, 24 h, allemand & anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : C11-15-ISOALKANES
Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée
Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Commentaires (on top of composition) : Solvant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C11-15-ISOALKANES	(N° CAS) 90622-58-5 (N° CE) 292-460-6	90 - 100	Asp. Tox. 1, H304
Alcohols, C12-15-, branched and linear, ethoxylated, propoxylated	(N° CAS) 120313-48-6	2,5 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Retirer le sujet de la zone contaminée. Air frais, repos. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Oter rapidement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après ingestion : Danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Danger par aspiration.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone (CO₂), poudre et mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les mélanges vapeurs-air sont explosifs.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.
- Protection en cas d'incendie : Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Délimiter la zone de danger. Ventiler la zone de déversement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de lutte contre l'incendie. RUBRIQUE 5. Equipement de protection individuelle. RUBRIQUE 8. Considérations relatives à l'élimination. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Appliquer une crème émolliente.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Matières incompatibles : substances comburantes.

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un équipement de protection adéquat

 Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. . Temps de pénétration du matériau des gants : >480 min (EN 374).
Matériau : Caoutchouc nitrile (0,7 mm)

Protection oculaire : Lunettes de sécurité étanches. (EN 166).

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. Type de filtre: A. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis



Autres informations : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: non déterminé
Point de fusion	: non déterminé
Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: > 180 °C
Point d'éclair	: ≈ 62 °C (ISO 2719)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,1 hPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: non déterminé
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique	: 0,78 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: 1,93 m ² /s (40 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.
Propriétés comburantes	: Non connu(e).
Limites d'explosivité	: 0,6 - 7 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

C11-15-ISOALKANES (90622-58-5)	
DL50 orale rat	> 5000 ml/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)
Alcohols, C12-15-, branched and linear, ethoxylated, propoxylated (120313-48-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Méthode de calcul L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. pH: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Aucune donnée disponible) pH: non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Cancérogénicité	: Non classé (Aucune donnée disponible)

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FIBROLIT® - Stanzschmieröl	
Viscosité, cinématique	1930000 mm ² /s (40 °C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Aucune donnée disponible.

C11-15-ISOALKANES (90622-58-5)	
CL50 poisson 1	2890 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l daphnia magna

Alcohols, C12-15-, branched and linear, ethoxylated, propoxylated (120313-48-6)	
CL50 poisson 1	> 10 mg/l (méthode OCDE 203, Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	1 mg/l (daphnia magna)
NOEC (chronique)	0,25 mg/l (daphnia magna, 21 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

FIBROLIT® - Stanzschmieröl	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FIBROLIT® - Stanzschmieröl	
Log Pow	non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

FIBROLIT® - Stanzschmieröl	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FIBROLIT® - Stanzschmieröl	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Indications complémentaires	: Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ozone layer depleting substances: Not subject to Regulation (EC) No 1005/2009. Persistent organic pollutants (POPs): Not subject to Regulation (EC) No 850/2004. Export and import of dangerous chemicals: Not subject to Regulation (EC) No 649/2012. Control of major-accident hazards (COMAH, Seveso III): Not subject to Directive 2012/18/EC.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

8.1	substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales	Ajouté	
15.1	Informations relatives à la réglementation	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

H304		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315		Provoque une irritation cutanée.
H400		Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411		Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066		L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit